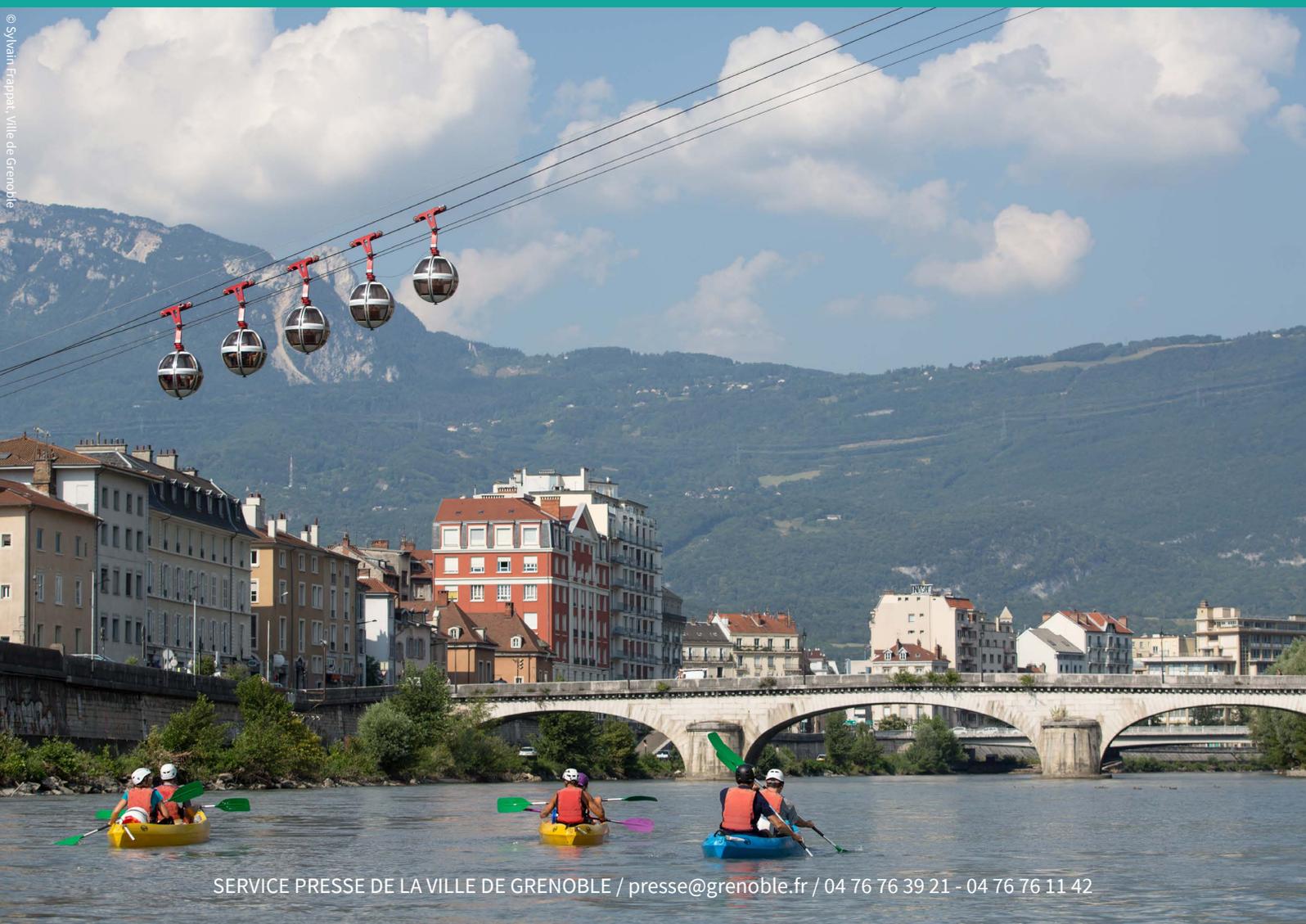




Dossier de presse

Mardi 29 octobre 2024

Orientations budgétaires de la Ville de Grenoble : Préparer demain



© Sylvain Frappat, Ville de Grenoble

Grenoble, ville pionnière en matière de transition écologique et sociale, fait face à une menace sans précédent pour ses finances locales et sa capacité d'agir. Le Projet de Loi de Finances pour 2025 (PLF2025) imposé par le gouvernement prévoit des coupes budgétaires drastiques qui risquent de paralyser l'action des collectivités territoriales, au moment même où elles sont en première ligne pour répondre aux crises climatiques et sociales. À Grenoble, l'ensemble des mesures pour le redressement des comptes publics pourraient entraîner une réduction des ressources plus de 12 millions d'euros, avec des conséquences directes sur le quotidien des habitants, sur les services publics, et sur les projets d'investissements essentiels pour l'avenir de notre territoire.

Conséquences des mesures gouvernementales pour le redressement des finances publiques

Le Projet de Loi de Finances pour 2025 amorce un tournant inquiétant pour les "grandes" collectivités et intercommunalités. Alors que la Ville doit faire face à des défis de plus en plus pressants, notamment en matière de lutte contre la pauvreté, d'émancipation et de rénovation de son bâti, le PLF et PLFSS imposent un ensemble de mesures qui, cumulées, pourraient se traduire par une réduction des moyens de plus de 12 millions d'euros pour Grenoble, soit l'équivalent d'un demi mois de budget.

Ces mesures portent sur les recettes et les dépenses, sur le fonctionnement et sur l'investissement:

- **Ponction de 2 % des recettes** réelles de fonctionnement: injustement appelée " fonds de réserve au profit des collectivités territoriale" cette ponction pourrait générer une perte de recette de fonctionnement entre 6,4 et 6,6 millions d'euros.
- **Augmentation majeure des cotisations patronales des employeurs territoriaux** : alors que la CN-RACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) par solidarité avec les autres régimes de retraite s'est acquittée d'une contribution à la compensation inter-régimes, les collectivités sont appelées à contribuer à son redressement avec une hausse de 4 points des cotisations ce qui, combiné à la fin de la compensation de l'augmentation de 1 point en 2024, couterait 3,2 millions d'euros en 2025 à la Ville. Cette mesure pourrait s'étendre jusqu'en 2027, avec une perte prévisionnelle de 2,6 millions d'euros supplémentaire en 26 et de nouveau 2,6 millions d'euros en 2027 soit une augmentation cumulée des charges de 17 millions d'euros sur 3 ans.
- **Stabilité de la DGF et minoration des variables d'ajustements**, ce qui dans un contexte d'inflation de 1,8% ce qui représente une perte de recettes de fonctionnement 0,6 million d'euros.
- **Réduction du remboursement de la TVA sur les investissements** publics (baisse de taux et baisse de périmètre du FCTVA) - perte de recettes d'investissement de 0,4 à 0,5 million d'euros.
- **Réduction de 60% du fonds vert** destiné aux investissements de transition, qui pourrait représenter une perte potentielle de 1,7 million d'euros.

12 millions d'euros c'est bien plus que la baisse des dotations de l'État en 2015 (17 millions d'euros sur 3 ans) qui avait mis les collectivités en grande difficulté et conduit la Ville de Grenoble à adopter un plan de sauvegarde des services publics locaux.

En frappant les collectivités locales, le gouvernement s'attaque à l'un des derniers remparts contre les inégalités. Les services publics locaux, financés avec des budgets déjà contraints, sont des outils de redistribution essentiels. Ils permettent d'amortir les chocs des crises successives, comme durant la pandémie de COVID-19, sans pour autant être soutenus par le « quoi qu'il en coûte ». Et aujourd'hui, au lieu de s'attaquer à ceux qui profitent des crises, le gouvernement préfère cibler les collectivités, moteurs de la fraternité et de l'égalité.

En affaiblissant les collectivités locales, ce sont des millions de citoyen-nes qui vont voir leur quotidien se dégrader. **La justice sociale et la lutte contre le dérèglement climatique ne sont pas des options que l'on peut choisir d'ignorer.** Elles doivent être au cœur de nos décisions politiques. Aussi, les élu-es de la majorité grenobloise ont choisi de construire un budget visant à préparer l'avenir en s'appuyant sur les besoins des habitant-es et du territoire.



Un budget 2025 pour accompagner la montée en puissance du bouclier social et climatique

En 2023, la Ville a adopté un budget tremplin pour renforcer et accélérer les transitions sociales et environnementales, essentielles pour garantir un avenir durable et vivable aux Grenoblois et Grenobloises. La municipalité a ainsi décidé d'augmenter de 25 % le taux de fiscalité (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe d'habitation sur les résidences principales), générant plus de 44 millions d'euros de nouvelles recettes. Ces fonds visent à :

- ▶ Accélérer les investissements en faveur de la transition
- ▶ Renforcer les mesures de justice sociale
- ▶ Soutenir les services publics locaux, fragilisés par la conjoncture actuelle

Budget du bouclier social et climatique pour 2025 : 13,4 millions d'euros dont 10,8 millions d'euros en fonctionnement et 2,6 millions d'euros pour les investissements (9,2 millions en 2023 et 12,9 millions en 2024).

Dans le détail :

▶ **Pack mobilités : 2,2 millions d'euros** (maintien par rapport à 2024)

- 1,7 million d'euros pour la gratuité ciblée des transports en commun dont l'objectif est de supprimer le reste à charge pour les bénéficiaires du tarif solidaire SMMAG. [Plus d'informations](#)
- 0,5 million d'euros pour l'école municipale du vélo

▶ **Pack logement : 3 millions d'euros** (2,5 millions d'euros en 2024)

- 1,8 million d'euros pour le versement d'aides aux

baillleurs, en hausse de 0,5 million d'euros par rapport à 2024

- 0,6 million d'euros pour le soutien aux propriétaires occupant-es en difficultés
- 0,3 million d'euros pour la création de places d'hébergement d'urgence
- 0,1 million d'euros pour le dispositif Territoire Zéro Exclusion Énergétique
- 0,1 million d'euros pour le développement des actions de lutte contre la précarité énergétique

► **Pack alimentation : 2,1 millions d'euros** (maintien par rapport à 2024)

- 1,4 million d'euros consacré au budget social de l'alimentation pour soutenir l'initiative locale de sécurité sociale de l'alimentation (subvention de la caisse de cotisation et les associations alimentaires, études...)

- 0,7 million d'euros pour faire face à la baisse des recettes suite à l'application d'une tarification solidaire dans les cantines scolaires. Le renforcement de la tarification scolaire a permis à près de 80 % des familles de voir le prix de leurs menus baisser malgré l'inflation.

► **Pack ressources humaines : 4,60 millions d'euros**

En 2024, un ensemble de mesures a été mis en œuvre : déprécarisation des agent-es de la direction éducation jeunesse ; bouclier social interne (RIFSEEP) ; créations et transformations de postes ; renforcement des équipes jeunesse et de l'unité bases de plein air.

► **Pack santé : 0,6 million d'euros**

- 0,5 million d'euros pour la création d'un centre de santé

- 0,1 million d'euros pour l'augmentation de la subvention versée à l'AGECSA et l'aide aux associations de prévention en santé sexuelle

► **Pack culture : 100 000 euros** pour poursuivre la gratuité des musées et l'augmentation du nombre de bénéficiaires des bourses du conservatoire.

► **Mesures jeunesse et éducation populaire : 140 000 euros** dédiés à la subvention d'associations du champ de l'éducation populaire ou des associations ressources pour la jeunesse.

► **80 000 euros pour l'aide sociale et l'aide aux propriétaires occupant-es.**

► **0,2 million d'euros pour l'expérimentation de la participation citoyenne en quartier populaire.**

► **0,3 million d'euros pour le monde associatif.**

Orientations politiques pour 2025

Alors que les parlementaires examinent un budget 2025 déconnecté des besoins du pays et que le contexte est plus qu'incertain et contraint pour les collectivités, les élu-es de la majorité font le choix de proposer un budget 2025 qui prépare l'avenir et protège les habitants et habitantes dans les différents aspects de leur vie. Pour 2025, la Ville réaffirme le cap d'un service public fort avec : la poursuite de la politique de gratuités et de tarifications solidaires pour se déplacer, se nourrir, se soigner et s'émanciper, des investissements pour adapter la ville au dérèglement climatique ou encore une politique ambitieuse en matière d'accès aux droits et de lutte contre les discriminations.

► Gratuités et tarifications solidaires

Dans tous les domaines, la Ville de Grenoble agit pour permettre l'accès de toutes et tous aux services publics. Se déplacer, se nourrir et s'émanciper sont autant de droits pour lesquels persistent en effet de nombreuses inégalités d'accès. Or, proposer des modes de déplacements doux et accessibles, une alimentation de qualité pour toutes et tous, une école vraiment gratuite et lever les freins de l'accès au sport et à la culture sont autant de conditions pour mieux vivre et préparer demain.



► **Mobilités douces** : Depuis septembre 2024, la Ville expérimente la **gratuité des mobilités douces** (vélo et transports en commun) pour les Grenoblois-es les moins aisé-es (**47 000 habitant-es** potentiellement concernées, soit 30 % des Grenoblois-es). En 2025, l'**école du vélo de Grenoble** (EVG) prévoit un doublement de ses formations pour les adultes avec 350 personnes formées. À ce jour, les éducatrices et éducateurs sportifs de la Ville (ETAPS) en partenariat avec l'EVG interviennent sur une cinquantaine de classes contre une dizaine avant le lancement de l'école. Par ailleurs, l'obtention d'une subvention de 600 000 euros dans le cadre du Fonds Vert permettra de conforter la poursuite des travaux sur l'école du vélo, avec notamment une ouverture progressive des locaux à un plus grand nombre d'acteurs extérieurs.

► **Alimentation** : La Ville propose des repas accessibles et de qualité dans les cantines municipales (crèches, écoles, self Claudel pour les agent-es). Avec le bouclier social et climatique, 20% des familles payent désormais 0,75 euro par repas pour la cantine de leurs enfants et 80% des familles ont vu leurs factures baisser ou rester stables. **85 % des enfants fréquentent l'école mangent à la cantine** (fréquentation en hausse).

► **Fournitures scolaires** : Depuis la rentrée 2024, les fournitures scolaires sont désormais entièrement prises en charge pour tous les enfants des écoles grenobloises. [En savoir +](#)

► **Culture** : L'inscription au conservatoire est **gratuite** pour les élèves grenoblois-es ayant un quotient familial inférieur ou égal à 400 ; au théâtre, un **tarif solidaire** de 5€ est proposé aux spectateur-rices dont le quotient familial est inférieur à 700 et aux moins de 18 ans (10€) ; à l'instar de ce qui est pratiqué dans les bibliothèques grenobloises depuis plusieurs années, les musées grenoblois sont gratuits (à l'exception d'une des deux expositions temporaires du musée de Grenoble qui est passée de 11 à 7 euros pour les Grenoblois-es).

► **Sport** : Pour permettre à chacun et chacune de pratiquer une activité sportive, de nombreux activités sont proposées gratuitement par la Ville (Sport et Quartiers, La Caravane des sports, Bougeons ensemble) et depuis octobre 2024, un tarif réduit pour les piscines est proposé désormais toute l'année aux moins de 18 ans (Grenoblois-es ou non).





► Adapter la ville au dérèglement climatique

Alors que les épisodes climatiques extrêmes vont se multiplier, qu'une personne décède chaque jour des suites de la pollution dans le bassin grenoblois, et qu'il est impératif de réduire drastiquement nos émissions carbone pour passer à 2 tonnes de CO2 par an et par personne, la municipalité continue d'investir pour transformer la ville et l'adapter au changement climatique. La végétalisation, la déminéralisation, l'accès à la fraîcheur et la sobriété sont ainsi au cœur des projets d'aménagement, mais aussi des espaces publics déminéralisés, végétalisés et apaisés, et un accès à l'eau et à la fraîcheur en ville.

► En 2025, les **espaces publics continueront d'être végétalisés, désimperméabilisés et apaisés** avec le lancement des travaux sur la place de Metz, le réaménagement de l'avenue Jeanne d'Arc où 95 nouveaux arbres seront plantés et les trottoirs élargis pour assurer un couvert végétal continu et un cheminement agréable. Les chantiers de réaménagement du parc Jean Verlhac et des espaces publics de l'Arlequin vont également s'accélérer avec 10 hectares d'espaces publics réhabilités, apaisés, désimperméabilisés et végétalisés. Le projet de lac baignable à La Villeneuve va aussi avancer avec des études réglementaires et l'instruction du permis d'aménager. Et de nouvelles chronovélos et pistes cyclables seront créées : une bidirectionnelle avenue Jeanne d'Arc, la fin des travaux rue Anatole France et au sud de l'avenue Rhin et Danube et le lancement de la chronovélo Berriat-Sémart et Vercors.

► Le "**Plan piscine 2030**" va continuer avec la rénovation hydraulique de la piscine du Clos d'Or (1,2 million d'euros) entre 2025 et 2026, des travaux d'isolation à la piscine Jean Bron pour élargir la période d'ouverture d'avril à octobre (980 000 euros) et la poursuite des études pour sa transformation en bassin nordique.

► La **végétalisation des cours d'écoles** ("[Coqueli'cours](#)") et l'**aménagement des Place(s) aux enfants** vont se poursuivre. Pour 2025 : les cours de l'école des Genêts, de l'ancienne école maternelle Mistral, et de l'école maternelle Chorier seront réaménagés et les opérations dans les écoles Racine et Jouhaux finalisées. Les parvis des écoles du Drac, Saint-Laurent, Libération et Jean Jaurès seront quant à eux définitivement réaménagés. La crèche de l'Îlot Marmot sera par ailleurs rénovée et les cours des crèches Anthoard et Castors seront végétalisés.



► **La rénovation des équipements publics se poursuit** : après un [chantier de rénovation exemplaire](#), le pôle enfance des Trembles ouvrira ses portes à la rentrée 2025. Le gymnase Malherbe fraîchement rénové rouvrira ses portes. Les écoles Ferdinand Buisson et Jules Verne entreront en chantier de rénovation thermique et de mise en accessibilité.

Prendre soin de l'espace public et social

Lancée courant 2024, l'expérimentation d'une **police municipale de quartier au Village Olympique - Vigny Musset** entrera dans sa première année de plein exercice. Un **groupement d'intérêt public dédié à la médiation sociale** verra également le jour, en partenariat avec la Métropole, des communes et des bailleurs du territoire. Objectifs : assurer une présence active de proximité, prévenir et gérer les conflits sur les espaces publics, les parcs et jardins et certains abords d'établissements scolaires et permettre une réassurance et un apaisement des populations.

► **Soutien et relation à la vie associative et citoyenne**

Grenoble est dotée d'un riche tissu associatif, vecteur de lien social, d'engagement citoyen et d'émancipation. Avec sa Maison de la Vie Associative et Citoyenne, Grenoble soutient plus de **750 associations** en mettant à disposition **85 000 m² de locaux**, en planifiant des créneaux dans les équipements municipaux et en accordant **17 millions d'euros de subvention** et près de 6 millions d'euros d'avantage en nature. Parmi les nombreuses actions mises en place à destination des associations, la Ville soutient particulièrement les associations d'éducation populaire (80 000 euros dont 20 000 euros dédiés aux séjours enfants/jeunesse), contribue à la dynamique locale autour d'un Observatoire Local de la Vie Associative (OLVA) mais aussi développe le pouvoir d'agir à La Villeneuve avec des partenariats avec "Les Films de la Villeneuve" et Actis pour valoriser les initiatives citoyennes du quartier et impliquer les habitant-es dans le projet de requalification du 120 galerie de l'Arlequin.



Un territoire d'éducation populaire

► Ouverture d'un **nouvel espace dédié aux équipes artistiques dans le quartier des Eaux-Clares** qui accueillera notamment le collectif du Petit Angle.

► Mise en place début 2025 d'un **Service Public Petite Enfance**, en lien avec le CCAS.

- ▶ 80 000 euros pour **soutenir les associations d'éducation populaire**, dont 20 000 euros pour des **séjours enfants/jeunesse** ;
- ▶ Poursuite de la dynamique locale autour de l'**Observatoire Local de la Vie Associative** ;
- ▶ Poursuite de la réflexion sur une **charte d'engagement réciproque avec les acteurs associatifs locaux** ;
- ▶ Lancement d'une **réflexion autour de l'accompagnement des clubs basés dans les quartiers prioritaires** ;
- ▶ **Formation des agent-es aux pratiques d'éducation populaire** ;
- ▶ Ouverture d'un **nouvel espaces dédié aux équipes artistiques dans le quartier des Eaux-Clares** qui accueillera notamment le collectif du Petit Angle.

Accompagner en proximité

- ▶ Au-delà de l'accueil de 3 000 enfants grenoblois et de la gestion de 6 Relais Petite Enfance : **soutien des acteurs associatifs**, notamment six crèches associatives et trois Lieux d'Accueil Enfants Parents via un soutien financier ; des échanges de pratiques ; et une étroite coordination pour répondre aux besoins des familles.
- ▶ Mise en place début 2025 d'un **Service Public Petite Enfance**, en lien avec le CCAS.

Des lieux qui font sens

▶ **Ouverture de la bibliothèque Chantal Mauduit** en novembre 2024, combinant sports, culture et vie associative dans le quartier Eaux Claires/Mistral ;

▶ **Réouverture de bibliothèque Gisèle Halimi** (ex Saint-Bruno) au printemps 2025 après réaménagement ;

▶ Accueil d'une **nouvelle offre culturelle dès septembre 2025 au Théâtre Prémol** proposée par les Arts du récit ;

▶ Ouverte en mai 2024, la **Correspondance**, qui occupe et fait vivre le bâtiment de l'ex ESPE-IUFM, animera l'écoquartier Flaubert jusqu'en 2027, année de travaux



pour de nouveaux usages. Le tiers lieu accueille plusieurs associations culturelles, d'éducation populaire et de solidarité pour incuber des projets basés sur l'entraide et les Communs. La Correspondance est aussi un lieu de rencontres et de refuge ouvert à toutes et tous pour faire vivre l'éducation populaire.

Pouvoir d'agir à la Villeneuve

Une partie du bouclier social et climatique est orienté pour favoriser le pouvoir d'agir des habitant-es de la Villeneuve :

- ▶ Via la **jeunesse** : travail avec la partie jeunesse du nouvel équipement polyvalent, avec l'association « les enfants s'organisent »...
- ▶ Un partenariat avec **ACTIS** sur le 120 galerie de l'Arlequin pour impliquer les habitant-es dans la requalification du lieu
- ▶ Un partenariat avec « **Les Films de la Villeneuve** » pour donner à voir les nombreuses initiatives des habitant-es.

Des lieux culturels qui font sens

La **bibliothèque Chantal Mauduit** a ouvert ses portes dans le quartier Eaux Claires/Mistral en novembre 2024 et propose une offre culturelle, sportive et associative pour toutes et tous. Suite à des travaux de réaménagement, la **bibliothèque Gisèle Halimi** (ex Saint-Bruno) rouvrira ses porte au printemps 2025. Les Arts du récits proposeront une nouvelle offre culturelle au **Théâtre Prémol** dès la rentrée 2025. Un **nouvel espaces dédié aux équipes artistiques dans le quartier des Eaux-Claires** ouvrira également ses portes et accueillera notamment le collectif du Petit Angle. Ouverte en mai 2024, la **Correspondance**, qui occupe et fait vivre le bâtiment de l'ex ESPE-IUFM, animera l'écoquartier Flaubert jusqu'en 2027, année de travaux pour de nouveaux usages. Le tiers lieu accueille plusieurs associations culturelles, d'éducation populaire et de solidarité pour incuber des projets basés sur l'entraide et les Communs. La Correspondance est aussi un lieu de rencontres et de refuge ouvert à toutes et tous pour faire vivre l'éducation populaire.

► **Bien vivre dans notre environnement**

Bien se soigner

- Création d'un **nouveau centre de santé dans un quartier populaire hors QPV** (quartier politique de la ville) : le lieu sera déterminé en 2025 ainsi que lancement de l'appel à manifestation d'intérêt.
- Déploiement d'actions en **santé environnementale** (ombrage et réduction aux expositions solaires) suite à l'obtention d'un financement de 150 000 euros de l'Institut national du cancer.
- Ouverture du **pôle de réduction des risques Chanrion** qui regroupera trois associations de santé sexuelle et de réduction des risques : AIDES, Prométhée et Tempo.
- Ouverture d'un équipement polyvalent à la Villeneuve comprenant un **centre de santé AGECSA** consacré à l'accueil des enfants et des parents.
- Lancement d'une **mutuelle communale**. L'appel à manifestation d'intérêt lancé en milieu d'année 2024 prendra fin le 30 septembre. Au programme : un panier de soin de qualité, des tarifs contrôlés et dont l'évolution est encadrée, une présence physique sur le territoire pour accompagner les bénéficiaires et un travail de prévention en santé publique.

Bien bouger

- Poursuite des **ateliers de prévention proposés par les PAGI** (Pôles d'Animation Gérontologique et Intergénérationnelle), des **sessions de sport intergénérationnelles, adaptées et accessibles** à chacun-e.
- Réalisation d'un **état des lieux des propositions sportives dans les temps scolaires, péris et extrascolaires** pour articuler au mieux ces dernières au regard notamment des publics les plus éloignés de la pratique physique et sportive.
- Accès à la **montagne pour toutes et tous** : poursuite des sessions de découverte de la montagne pour les usager-es des Maisons des Habitant-es, les écoles, les collèges, les lycées et clubs grenoblois.

Bien manger

- **Soutien à une initiative locale de Sécurité Sociale de l'Alimentation**, mesure du bouclier social et climatique : une première assemblée citoyenne de l'alimentation s'est tenue en octobre 2024 et une caisse de cotisations avec des premier-es bénéficiaires va être créée afin d'exprimer ce droit à l'alimentation.
- **Poursuite des aides financières délivrées par le CCAS** (révisées dans le cadre du bouclier social et climatique) sur cinq champs majeurs du quotidien : l'alimentation et l'hygiène, la santé, le logement, la mobilité et les accueils sur les périodes de vacances pour les enfants.
- **Maintien des enveloppes dédiées à l'aide sociale** (relevées en 2023 puis en 2024)
- **Simplification du parcours usager-e pour l'obtention de ces aides**, notamment pour l'aide aux vacances.
- **Extension du projet de « restauration durable » de la cuisine centrale** : (20 nouveaux restaurants, 10 offices en plus des 28 structures déjà participantes). Objectifs : limiter le gaspillage alimentaire et améliorer l'éducation alimentaire.

Agir local, penser global

► **Poursuite de la politique de bien-être et de condition animale** : mise en œuvre du plan chien (déjections canines, partage » des parcs et jardins...), construction d'un deuxième Chatipi à Mistral, plan de gestion intégrée des rats et des pigeons.

► Accès aux droits et lutte contre les discriminations

Les inégalités se creusent en France, les discriminations persistent et de trop nombreuses personnes ne bénéficient pas des aides ou des services auxquels elles ont droit, la Ville et son CCAS mènent donc une action volontariste pour l'accès aux droits. Les moyens d'actions sont variés et passent avant tout par la relation humaine, l'accompagnement et l'aller vers. Du droit à vivre dans la dignité, au droit à l'égalité sans discrimination, des actions sont menées pour tous les publics. Parmi elles :

► Poursuite pendant 3 ans de l'expérimentation **Territoire Zéro Non Recours** auprès des habitant-es du secteur 6 et des personnes domiciliées au CCAS.

► Création d'une **Maison des dons** en 2025 pour permettre la distribution via les associations de biens de première nécessité.

► Maintien des **places AVIP et AVIS dans les crèches** pour permettre l'insertion sociale, de soins ou par l'emploi des parents.

► Poursuite des **dispositifs d'aller vers** avec la maraude sociale, la Caravane des droits, l'Équipe mobile de Précarité Santé, les médiatrices et médiateurs paires en santé, ou encore l'Équipe Juridique.

► Continuation en 2025 des **cycles de conférences sur l'égalité** pour visibiliser et comprendre les mécanismes de discriminations.

► Suite des réflexions autour de **Grenoble La Nuit** et du dispositif "Angela" pour former les commerçant-es l'accompagnement des personnes victimes de violences sexuelles et sexistes.

► Une attention particulière portée à l'**accès aux droits des jeunes** avec l'accueil des 11-25 au sein du nouvel équipement jeunesse de la Villeneuve et l'ouverture d'une maison de l'animation pour renforcer l'offre périscolaire et extrascolaire.

► Bien vivre dans notre environnement

La ville existe au sein d'un tout. Il est ainsi nécessaire de se donner les moyens pour agir sur les enjeux locaux et globaux, parfois pour compenser ce qui ne se fait pas en termes de politiques nationales. Des animaux en ville jusqu'aux montagnes environnantes, de la santé humaine à celle du climat, en pensant Grenoble en 2040, la Ville agit pour les transition en partant du quotidien. En 2025, de nombreuses actions seront portées pour agir pour un accès aux soins et une alimentation de qualité pour toutes et tous.

En terme d'accès aux soins, le centre de santé de l'AGECSA situé au sein du nou-



vel équipement polyvalent de la Villeneuve ouvrira ses portes, tout comme le pôle Réduction des risques Chanrion porté par trois associations de santé sexuelle et de réduction des risques (AIDES, Prométhée et Tempo). Par ailleurs, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé pour l'implantation d'un nouveau centre hors quartier politique de la ville et un projet de mutuelle communale verra le jour.

Concernant le droit à une alimentation de qualité pour toutes et tous, le soutien à la création d'une initiative locale de Sécurité Sociale de l'Alimentation va se poursuivre. Après une première assemblée citoyenne en 2024, une caisse de cotisations avec des premier-es bénéficiaires va être créée.

5^{ème} édition de la Biennale des Villes en transition

La Biennale des villes en transition se tiendra du 10 au 17 mai 2025 dans le Palais des sports et le Parc Paul Mistral. Véritable temps fort du territoire, la Biennale réunit pendant plusieurs jours habitant·e·s, scientifiques, artistes et délégations internationales pour dialoguer et expérimenter les transitions sociales, environnementales et démocratiques de demain. Pour cette 5^{ème} édition, Grenoble se place à l'horizon 2040. La semaine s'articulera autour des sujets d'héritages, de mutations et de projets en cours, de risque et de capacité de résilience des collectivités, de redirections, de renoncements, mais également de projection vers la sécurité sociale de l'alimentation, de rapports aux formes d'agriculture ainsi que de notre rapport au vivant, des enjeux autour de l'eau, de nouveaux droits et d'hospitalité.





SERVICE PRESSE
VILLE DE GRENOBLE

presse@grenoble.fr

04 76 76 39 21

04 76 76 11 42